

BUDGET DEC(2026) 11

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 août 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 août 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 11/2026 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2026**

**Bruxelles, le 24 août 2026
(OR. en)**

12509/26

FIN 1172

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Piotr SERAFIN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	24 août 2026
Destinataire:	Monsieur Simon HARRIS, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	BUDGET DEC(2026) 11
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 11/2026 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2026

Les délégations trouveront ci-joint le document BUDGET DEC(2026) 11.

p.j.: BUDGET DEC(2026) 11



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 24/08/2026

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2026
SECTION III - COMMISSION TITRES: 14

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 11/2026

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 14 20 Projets pilotes, actions préparatoires, prérogatives et autres actions

POSTE - 14 20 03 01 Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)	CE	-56 400 000,00
--	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 14 02 Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - L'Europe dans le monde (IVCDI - L'Europe dans le monde)

POSTE - 14 02 01 11 Voisinage oriental	CE	50 000 000,00
--	----	---------------

AU CHAPITRE - 14 06 Instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire (ICSN)

ARTICLE - 14 06 01 Sûreté nucléaire, radioprotection et garanties en la matière	CE	6 400 000,00
---	----	--------------

Prélèvement

a) Intitulé de la ligne

14 20 03 01 - Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)

b) Données chiffrées à la date du 01/07/2026

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	61 511 946,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	0,00
3 Virements	-4 000 000,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	57 511 946,00
5 Crédits déjà utilisés	111 100,00
6 Crédits disponibles (4-5)	57 400 846,00
7 Prélèvement demandé	56 400 000,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6-7)	1 000 846,00
9 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice $[7/(1+2)]$	91,69%
10 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 01/07/2026	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	-

d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 56,4 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être viré depuis la ligne «Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)» vers la ligne «Voisinage oriental» de l'IVCDCI (50 millions d'EUR) et vers la ligne opérationnelle concernant l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (6,4 millions d'EUR), car aucune opération d'AMF comportant une part de subvention n'est prévue en 2026. Les disponibilités restantes de la ligne sont utilisées pour financer les évaluations ex post des opérations d'AMF. Les éventuels crédits de paiement restants sur la ligne seront restitués au cours de l'exercice de virement global et redéployés en fonction des besoins.

Renforcement

a) Intitulé de la ligne

14 06 01 - Sûreté nucléaire, radioprotection et garanties en la matière

b) Données chiffrées à la date du 01/07/2026

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	45 599 361,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	0,00
3 Virements	0,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	45 599 361,00
5 Crédits déjà utilisés	45 599 361,00
6 Crédits disponibles (4-5)	0,00
7. Renforcement demandé	6 400 000,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6+7)	6 400 000,00
9 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice $[7/(1+2)]$	14,04%
10 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	28 839,46
2 Crédits disponibles à la date du 01/07/2026	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Dans le cadre de l'engagement pris par l'UE lors du sommet du G7 qui s'est tenu en France (du 15 au 17 juin 2026), la Commission européenne prévoit de contribuer à hauteur de 75 millions d'EUR à la réparation de la nouvelle enceinte de confinement de la centrale nucléaire de Tchernobyl. La restauration complète et en temps utile de cette enceinte est essentielle pour garantir la sûreté nucléaire et préserver les investissements internationaux réalisés au cours des dernières décennies.

Cette contribution devrait être financée par la réutilisation de fonds dégagés et par des redéploiements au sein de l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN), ainsi que par des redéploiements à partir des lignes relatives aux subventions au titre de l'AMF et au provisionnement, lorsque les montants ne sont plus nécessaires aux fins initialement prévues.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne demande le virement de 6,4 millions d'EUR en crédits d'engagement depuis la ligne relative aux subventions au titre de l'AMF vers la ligne opérationnelle ICSN en 2026. Il n'y aura pas d'incidence directe sur les paiements pour l'année en cours, car les premiers paiements ne sont prévus qu'en 2027.

Les réparations seront effectuées en partenariat avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui donne une estimation des coûts allant de 300 à 700 millions d'EUR (estimation finale prévue à l'automne).

Renforcement

a) Intitulé de la ligne

14 02 01 11 - Voisinage oriental

b) Données chiffrées à la date du 01/07/2026

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	249 930 635,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	0,00
3 Virements	-10 000 000,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	239 930 635,00
5 Crédits déjà utilisés	86 393 441,46
6 Crédits disponibles (4-5)	153 537 193,54
7. Renforcement demandé	50 000 000,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6+7)	203 537 193,54
9 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice $[7/(1+2)]$	20,01%
10 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	9 091 371,76
2 Crédits disponibles à la date du 01/07/2026	7 635 988,35
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	16,01%

d) Justification détaillée du renforcement

Le programme de l'Union pour une connectivité dans la région du voisinage oriental nécessite un financement supplémentaire pour atteindre les objectifs stratégiques de l'UE, compte tenu en particulier des changements géopolitiques récents survenus dans la région. Le développement du corridor de transport transcaspien est une priorité stratégique pour l'UE, comme l'indique le programme de travail de la Commission pour 2026. Ce corridor revêt une importance stratégique car il renforce les connexions entre l'UE et l'Asie centrale, et offre des alternatives au corridor nord, contrôlé par la Russie, ainsi qu'à la route du sud passant par l'Iran. Le corridor de transport transcaspien comprend un segment en Asie centrale et un segment dans le Caucase du Sud et en Turquie.

Le montant de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement dont le transfert est demandé est nécessaire pour renforcer le segment du corridor situé dans le Caucase du Sud. Le coût total du projet pour cette infrastructure supplémentaire devrait nécessiter des investissements estimés à 1,5 milliard d'EUR. L'UE soutiendra directement le projet avec un montant de 100 millions d'EUR provenant de son budget 2026, ce qui lui permettra de mettre en œuvre ses priorités stratégiques dans la région, de soutenir de manière appropriée le processus de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et de diriger les opérations concernant le nouvel élément du corridor. Le soutien apporté par l'UE au projet d'infrastructure prendra la forme d'un soutien mixte accordé au titre de la plateforme d'investissement pour le voisinage, nécessaire pour financer le projet, garantir la viabilité bancaire et mobiliser des financements supplémentaires du secteur privé. Le présent virement couvrira la moitié de la contribution totale de 100 millions d'EUR en 2026, tandis que les 50 millions d'EUR restants seront mobilisés au moyen de redéploiements au sein de l'enveloppe «Voisinage oriental».

Les besoins de paiement se concrétiseront au plus tôt en 2027, étant donné que l'attribution de contrats de financement mixte aura lieu la même année, avec des paiements ultérieurs qui dépendront du type de contrat signé. Les modalités et calendriers de paiement spécifiques diffèrent d'un contrat à l'autre.